

La philanthropie coloniale des sociétés suisses de géographie au Congo (1876–1908)

Fabio Rossinelli

Introduction

La philanthropie que les milieux bourgeois du XIX^e siècle pratiquent dans les villes occidentales a certains traits communs avec les activités philanthropiques menées par les Européens dans les colonies d’outre-mer. Avant tout, il s’agit de guérir ce qui est identifié comme une «maladie sociale» – paupérisme ici, esclavagisme là. Ensuite, il y a la volonté de modeler la vie humaine selon les préceptes chrétiens-bourgeois (foi, famille et travail au centre des préoccupations individuelles). Enfin, on exige le respect de l’ordre social établi dans la société capitaliste, où possédants et démunis s’opposent dans un rapport de domination des premiers envers les seconds: la philanthropie de cette époque ne remet jamais en question une telle hiérarchie; au contraire, elle la justifie.¹

Au-delà de ces traits communs, la philanthropie coloniale² présente des caractéristiques qui lui sont propres. Avant tout, elle s’adresse aux peuples autochtones des régions colonisées ou en phase de colonisation, qui sont généralement vus par l’Occident comme inférieurs sur le plan biologique, culturel et technique. Pratiquée, entre autres, par les sociétés missionnaires et antiesclavagistes, cette philanthropie a pour but de «civiliser» les indigènes d’outre-mer vivant dans un état jugé «barbare». Il s’agit, en gros, de les intégrer dans le système de production capitaliste et de reconfigurer leurs mœurs et croyances selon le modèle de vie de la société occidentale, tout en extirpant certaines pratiques qui leur sont attribuées – ou dont ils seraient les victimes – telles que le cannibalisme, la polygamie et l’esclavagisme.³

La philanthropie coloniale atteint son apogée avec l’accélération de la colonisation du continent africain, dans les dernières décennies du XIX^e siècle. En particulier, l’abolition de l’esclavage est invoquée par les milieux favorables à l’expansion des empires

- 1 L’étude de cas de Bernhard Schaer, dans ce même ouvrage, montre les différents aspects que je viens de mentionner à travers un exemple centré sur la philanthropie (à la fois urbaine et coloniale) de la bourgeoisie bâloise au XIX^e siècle.
- 2 Cette expression est largement répandue dans la littérature anglo-saxonne. Pour un approfondissement, cf. David Lambert, Alan Lester, Geographies of colonial philanthropy, in: *Progress in Human Geography* 28/3 (2004), pp. 20–341.
- 3 Pour un approfondissement, cf. Françoise Vergès, *Abolir l’esclavage: une utopie coloniale. Les ambiguïtés d’une politique humanitaire*, Paris 2001.

comme un argument légitimant le contrôle de l’Afrique de la part de l’Europe, devenant ainsi une composante de la politique – et de la propagande – impérialiste européenne.⁴ Un tel discours, accompagné d’ambitions et de démarches à caractère expansionniste, existe aussi en Suisse, non seulement au sein des sociétés missionnaires et antiesclavagistes, mais également dans les associations géographiques.⁵

Mon article se concentre sur ces dernières. Au cours des années 1870, en effet, les sociétés suisses de géographie soutiennent économiquement, juridiquement et intellectuellement le monarque belge Léopold II dans son dessein visant à coloniser, au nom de la lutte antiesclavagiste, l’Afrique centrale. J’essaierai alors d’analyser les enjeux d’une telle participation et, sur cette base, de caractériser la philanthropie coloniale pratiquée par les associations géographiques helvétiques au XIX^e siècle.

La Suisse et ses sociétés de géographie devant le projet africain de Léopold II

Bastions des savoirs géographiques à une époque où la connaissance du monde est loin d’être achevée, les sociétés suisses de géographie, tout comme celles de l’étranger, englobent plusieurs sortes d’acteurs (généralement issus des milieux bourgeois) ayant un intérêt marqué – intellectuel et/ou matériel – pour les questions d’outre-mer.⁶ Si l’Afrique catalyse leur attention, l’intérieur du continent reste cependant méconnu des Européens jusqu’au milieu des années 1870, période où celui-ci, traversé par le fleuve Congo, est finalement parcouru par les Occidentaux.⁷

Dans ce contexte, en septembre 1876, le roi des Belges Léopold II organise une conférence internationale de géographie à Bruxelles, où il invite nombre d’explorateurs, de politiciens et de philanthropes européens pour leur exposer, par un discours teinté de philanthropie coloniale, sa volonté de pénétration de l’Afrique centrale. Il propose alors la fondation d’une société, dénommée *Association internationale africaine* (AIA), ayant pour but l’exploration des régions entourant le fleuve Congo et l’établissement «de stations hospitalières, scientifiques et pacificatrices, à organiser comme moyen d’abolir l’esclavage».⁸

4 Angelo Barampama, L’Afrique vue à travers les publications du «Globe» entre les années 1860 et 1910, in: *Le Globe* 140 (2000), pp. 15–19.

5 Cf. par exemple Bouda Etemad, Thomas David, Janick Marina Schaufelbuehl, *La Suisse et l’esclavage des Noirs*, Lausanne 2005 (en particulier pp. 107–154); Mathieu Humbert, L’expansionnisme suisse en Afrique subsaharienne au cours du XIX^e siècle. Un aperçu, in: *Annuaire suisse d’histoire économique et sociale* 29 (2015), pp. 145–161.

6 Fabio Rossinelli, Sociétés de géographie et impérialisme suisse au 19^e siècle. Un tour d’horizon et deux exemples représentatifs, in: *Revue suisse d’histoire* 67/1 (2017), pp. 1–19.

7 Henri Wesseling, *Le partage de l’Afrique. 1880–1914*, Paris 1996, pp. 103–178.

8 Allocution Léopold II, 12.09.1876, in: Emile Banning, *L’Afrique et la conférence géographique de Bruxelles*, Bruxelles 1877, p. 125.

Après avoir obtenu l’approbation de ses invités et le concours de plusieurs pays pour l’exécution de son projet africain, Léopold II crée encore d’autres associations au nom semblable qu’il tente de contrôler directement.⁹ Par ce procédé, le monarque belge parvient à s’emparer – à titre personnel et avec le consentement des grandes puissances européennes – de la région congolaise. La nouvelle colonie léopoldienne obtient sa légitimité juridique en 1885 durant la Conférence de Berlin et devient par la suite, sous le nom d’État Indépendant du Congo (EIC), un régime d’exploitation du caoutchouc souvent décrit comme l’une des expériences les plus brutales de l’histoire coloniale.¹⁰

Plusieurs acteurs suisses appuient les desseins prétendument philanthropiques et internationaux de Léopold II en Afrique centrale. Un certain nombre d’exemples attestent cela. Gustave Moynier, cofondateur du *Comité international de la Croix-Rouge* (CICR), va jouer un rôle considérable dans la propagande coloniale de l’EIC, comme le montrent les contributions d’Albert Wirz, de Pierre Ritter et d’Etienne Deschamps.¹¹ Marie-Claire Berguer¹² souligne l’aide fournie au monarque belge par les juristes et les diplomates helvétiques ainsi que la bienveillance de la presse suisse à l’égard de l’EIC. Patrick Minder,¹³ de son côté, relève la présence importante des Helvètes dans l’administration coloniale léopoldienne, parmi lesquels on trouve une figure emblématique de la participation politico-militaire suisse au colonialisme international: l’officier Erwin Federspiel, dont le parcours a été étudié par Alexander Büchi.¹⁴ J’ai enfin analysé le poids de la *Société de géographie de Genève* (SGG) dans l’exploration du continent africain et plus particulièrement du Congo.¹⁵

Si ces travaux mettent en lumière les multiples implications suisses dans la création de l’EIC, un aspect de l’historiographie reste méconnu: les enjeux qui incitent la bourgeoisie helvétique à rejoindre l’AIA, dès le début et sans hésitation. Cette adhésion trouve son origine dans l’impulsion donnée par les sociétés nationales

9 Jean-Louis Miège, *Expansion européenne et décolonisation de 1870 à nos jours*, Paris 1993, pp. 190–191.

10 Cf. par exemple Adam Hochschild, *Les fantômes du roi Léopold II. Un holocauste oublié*, Paris 2005.

11 Etienne Deschamps, *L’Afrique explorée et civilisée: Gustave Moynier, compagnon genevois du projet colonial du roi Léopold II*, in: www.podcastswiss.ch/infoclio, conférence du 16.10.2010; Pierre Ritter, *Calvin au Congo. L’Afrique coloniale vue de Genève*, mémoire sous la dir. de Bouda Etemad, Genève 1993; Albert Wirz, *Die humanitäre Schweiz im Spannungsfeld zwischen Philanthropie und Kolonialismus: Gustave Moynier, Afrika und das IKRK*, in: *Traverse 2* (1998), pp. 95–111.

12 Marie-Claire Berguer, *Les relations entre l’Etat indépendant du Congo et la Suisse. 1876 à 1908*, mémoire sous la dir. de Jean Stengers, Bruxelles 1958.

13 Patrick Minder, «D’Helvétie en Congolie». *Les pionniers suisses au service de l’Etat Indépendant du Congo et du Congo belge (1885–1914)*, mémoire sous la dir. de Francis Python, Fribourg 1994.

14 Alexander Büchi, *Ein Schweizer als Offizier im Kongo-Freistaat (1898–1908). Erwin Federspiels Partizipation an der Kolonialherrschaft und seine Verbindungen in die Schweiz*, mémoire sous la dir. de Madeleine Herren, Zurich 2004.

15 Fabio Rossinelli, *La Société de géographie de Genève et l’impérialisme suisse (1858–1914)*, mémoire sous la dir. de Sébastien Guex, Lausanne 2013; Fabio Rossinelli, *Geografia associativa e imperialismo svizzero. Il caso di Ginevra (1858–1914)*, in: *Geostorie 21/3* (2013), pp. 199–214.

d'études géographiques, sollicitées par la Conférence de Bruxelles, à se rallier à l'entreprise du roi des Belges. Dans ce cadre, peut-on sérieusement affirmer, avec Berguer, que «l'intervention suisse est absolument gratuite et sans espoir quelconque d'en tirer quelque chose»?¹⁶ Autrement dit, la participation helvétique au projet léopoldien orchestrée par les sociétés suisses de géographie est-elle dictée uniquement par des préoccupations d'ordre philanthropique?

Les enjeux de l'adhésion suisse à l'AIA (1876–1877)

Bien qu'aucun Confédéré ne soit invité à la conférence géographique bruxelloise de septembre 1876, la SGG adhère spontanément, quelques mois plus tard, à l'AIA.¹⁷ Pour ce faire, elle fonde en avril 1877 le *Comité national suisse pour l'exploration et la civilisation de l'Afrique centrale* (CNS). Celui-ci regroupe des personnalités issues du monde scientifique et politico-économique du pays et a pour but, comme on peut le lire dans les procès-verbaux de la SGG, de contribuer à la réussite de la «grande œuvre philanthropique et humanitaire [du] roi des Belges»,¹⁸ qui vise à «civiliser les régions encore sauvages du continent africain et réprimer la traite des esclaves».¹⁹

Durant le dernier quart du XIX^e siècle, la lutte antiesclavagiste devient en Europe un aspect central des préoccupations des sociétés de géographie. S'intéressant de près à l'Afrique, ces dernières n'ignorent pas un sujet si cher aux milieux colonialistes dont elles sont composées. Bien au contraire, en leur sein, on cultive l'idée selon laquelle l'Europe, afin de combattre l'esclavagisme en Afrique et dans le reste du monde, doit se charger de diffuser sa «civilisation» autoproclamée supérieure à travers l'absorption économique et culturelle, voire politique, des régions d'outre-mer.²⁰ Ce type de discours n'est pas l'apanage des sociétés de géographie, mais concerne à peu près l'ensemble du mouvement antiesclavagiste européen.²¹

La SGG – animée, entre autres, par d'éminents philanthropes genevois²² – s'inscrit en plein dans ce mouvement, qui voit l'abolition de la traite en Afrique comme indissociable du contrôle du continent africain de la part de l'Europe. Les intérêts humanitaires promus par les Européens, en effet, se mêlent à des considérations

16 Berguer, *Les relations*, p. 45.

17 Archives de la Bibliothèque de Genève (BGE), Ms. fr. 7995/15, Procès-verbal (PV) bureau SGG, 14.12.1876.

18 PV assemblée SGG, 22.12.1876, in: *Le Globe* 16 (1877), bulletin, p. 9.

19 PV assemblée SGG, 24.11.1876, in: *ibid.*, p. 4.

20 Robin Butlin, *Geographies of empire. European empires and colonies c. 1880–1960*, Cambridge 2009, pp. 275–324.

21 Sur l'antiesclavagisme en Suisse, cf. Etemad, David, Schaufelbuehl, *La Suisse et l'esclavage*, pp. 107–154.

22 Parmi les premiers membres de la SGG, on trouve par exemple les banquiers Alexandre et Frank Lombard ainsi que quatre des cinq cofondateurs du CICR: le chirurgien Louis Appia, l'homme d'affaires Henry Dunant, le général Guillaume-Henri Dufour et le juriste Gustave Moynier.

d'ordre religieux, commercial ou encore scientifique et se complètent mutuellement pour justifier leurs interventions impérialistes en Afrique. A cet égard, il n'est pas anodin que le professeur polytechnique Albert Mousson (l'un des quatre futurs vice-présidents du CNS, lié aux milieux savants genevois et intéressé à l'Afrique centrale en termes physico-météorologiques) écrive en janvier 1877 à l'entrepreneur agronome Henry Bouthillier de Beaumont (président de la SGG et futur président du CNS): «Nous devons voir avec plaisir des sociétés commerciales, scientifiques ou missionnaires se constituer à côté de notre œuvre civilisatrice [le futur CNS], profitant des avantages que nous leur offrons pour pénétrer et séjourner avec sûreté dans l'intérieur de l'Afrique.» Puis, ayant appris que certains commerçants feraient dépendre leur soutien au CNS à la marche des affaires qu'ils développeraient en Afrique centrale, il ajoute: «Les avantages [de s'associer au CNS] sont tellement grands et palpables qu'en échange nous osons bien réclamer une contribution proportionnée», tout en évitant que les «spéculations particulières» l'emportent sur les aspects «philanthropique et humanitaire».²³

Après avoir pris une série de contacts avec le comité exécutif de l'AIA, à Bruxelles, et sondé le terrain des potentiels adhérents suisses, la SGG fonde le CNS. Dans la première des deux séances de fondation, le 23 avril 1877, les invités peuvent entendre un ardent discours du théologien Henri-Louis de Laharpe. Employant un vocabulaire militaire, celui-ci exalte le rôle que le CNS peut jouer dans la colonisation européenne du Congo:

Science, commerce, civilisation! Tels sont les trois mots magiques dont le son, après avoir ému la magnanime ambition de notre royal Président [Léopold II], a trouvé en vous un écho qui se propagera encore à mesure que cette grande cause sera mieux connue. C'est à vous, qui avez été jaloux de vous placer au premier rang de cette armée de pionniers, qu'il appartiendra de recruter de nouveaux amis à une si belle cause.²⁴

La séance du 24 avril 1877 est quant à elle consacrée à la définition des statuts ainsi qu'à l'élection du bureau du CNS.²⁵ Avec quelque 110 membres initiaux, occupant – à l'image du commerçant, politicien et professeur Aimé Humbert²⁶ – des charges académiques, diplomatiques et économiques de premier plan au sein du pays, le CNS se fixe comme objectif de «vulgariser en Suisse, par la parole et la presse, les

23 BGE, Ms. fr. 8004/5, Lettre d'Albert Mousson à Henry Bouthillier de Beaumont, 02.01.1887.

24 Henri-Louis de Laharpe, L'exploration et la civilisation de l'Afrique centrale, in: *Le Globe* 16 (1877), mémoires, pp. 35–36.

25 Sont élus: Henry Bouthillier de Beaumont comme président; Adolf Christ, Alexandre de Dardel, Albert Mousson et Thomas Studer comme vice-présidents; Eugène Delessert comme secrétaire général et trésorier; Edouard Desor et Gustave Moynier comme délégués. Cf. PV assemblée SGG, 24.04.1877, in: *Le Globe* 16 (1877), bulletin, pp. 26–127.

26 Sur cet acteur, cf. Joseph Alliman, Pour le commerce, la civilisation et le christianisme! Aimé Humbert, instigateur du débouché japonais pour l'industrie suisse (1859–1862), mémoire sous la dir. de Laurent Tissot, Neuchâtel 2009, pp. 29–33.

connaissances de toute nature se rapportant au but que l' *Association internationale* a en vue», tout en organisant une «souscription nationale» afin de «centraliser les ressources de toute espèce, qui seront mises à sa disposition».²⁷

La diversité des profils professionnels des acteurs mentionnés – ces derniers faisant partie du monde des affaires, du droit, de la science, de l'église et de l'armée – est en fait relative. En effet, outre leur engagement philanthropique commun, ils appartiennent tous à la grande bourgeoisie des villes helvétiques de matrice protestante (ou mixte, dans le cas de Saint-Gall) comme Bâle, Zurich, Genève, Berne, Lausanne et Neuchâtel, véritables moteurs du développement commercial et financier de la Suisse dans les régions d'outre-mer au XIX^e siècle.²⁸ Dans ce cadre, l'adhésion à l'AIA apparaît principalement comme une opportunité d'ouvrir un marché pour l'expansion de leurs intérêts économiques en Afrique centrale, mais aussi, dans le cas des acteurs issus du monde de la science ou de l'église, d'élargir le rayon de leurs activités tout en soutenant une cause prétendument philanthropique. Il ne faut pas sous-estimer, enfin, la dimension symbolique de cette participation, c'est-à-dire le prestige national censé s'accroître par la présence active de la Suisse dans le monde colonial.

Une philanthropie coloniale lucrative (1877–1878)

Mi-mai 1877, le CNS se rassemble à Lausanne pour préparer la ligne de conduite à adopter en vue de l'assemblée générale de l'AIA qui doit se tenir un mois plus tard à Bruxelles.²⁹ La délégation helvétique, constituée par Beaumont et Moynier, respectivement président et délégué du CNS, se rend alors dans la capitale belge afin «d'arrêter un plan d'action définitif».³⁰ A son retour, la délégation rédige – par la plume de Moynier – un rapport enthousiaste sur la rencontre avec Léopold II, dans lequel elle exprime le souhait que

27 PV assemblée SGG, 24.04.1877, in: *Le Globe* 16 (1877), bulletin, p. 126.

28 Les liaisons familiales de ces acteurs permettent de saisir l'importance des réseaux d'intérêts qu'ils représentent. L'un des vice-présidents du CNS, Adolf Christ (philanthrope bâlois, politicien conservateur et président de la Basler Mission), est par exemple marié à Caroline Sarasin, membre de la famille la plus influente de Bâle. Comme lui, les autres membres du CNS ont des relais au sein des milieux dirigeants du pays (ou en font personnellement partie). Pour un approfondissement sur la bourgeoisie bâloise au XIX^e siècle, cf. Philipp Sarasin, *La ville des bourgeois. Elites et société urbaine à Bâle dans la deuxième moitié du XIX^e siècle*, Paris 1998. Sur la bourgeoisie suisse en général, cf. Albert Tanner, *Arbeitsame Patrioten – Wohlanständige Damen. Bürgertum und Bürgerlichkeit in der Schweiz 1830–1914*, Zürich 1995.

29 PV assemblée CNS, 13.05.1877, in: CNS, *Documents officiels. 1876, 1877, 1878, 1879*, Genève 1879, pp. 142–44.

30 *Ibid.*, p. 143.

la Suisse s'associe largement et généreusement à l'œuvre africaine [dont] elle a sollicité spontanément l'honneur de se ranger sous sa bannière. Le moment est venu pour nous de témoigner, autrement que par une approbation platonique, notre sympathie pour l'entreprise grandiose et féconde à laquelle nous avons promis notre concours [...] car notre peuple n'est indifférent ni aux découvertes scientifiques, ni au développement du commerce, ni au relèvement de l'espèce humaine, ni, en un mot, à aucun des buts que poursuit l'*Association internationale africaine*.³¹

Si, à la suite du rapport mentionné, quelques milliers de francs suisses entrent dans les caisses du CNS sous forme de souscriptions, des débats internes surgissent quant à leur emploi. En effet, durant le congrès africaniste organisé à Berne en novembre 1877, une partie des adhérents au CNS conteste l'article statutaire qui affirme que les fonds recueillis doivent être intégralement versés à Bruxelles.³² Le cartographe Friedrich Müllhaupt von Steiger, secrétaire de la *Geographische Gesellschaft in Bern* (GGB), est le porte-parole de cette plainte. Ce dernier, soutenu par le milieu patronal de l'industrie d'exportation textile de la Suisse orientale (l'une des plus importantes du pays), propose

qu'au lieu de verser intégralement la somme provenant des souscriptions recueillies en Suisse entre les mains du comité exécutif de l'*Association internationale* à Bruxelles, il en soit prélevé une partie [...] pour créer un fonds spécial suisse, destiné à être appliqué ou à contribuer à quelque œuvre qui pourrait être entreprise par la suite dans le même but, avec des éléments suisses, par des voyageurs suisses par exemple, et pour les intérêts plus spéciaux de la Suisse.³³

Autrement dit, Müllhaupt von Steiger et ses partisans souhaitent que le CNS se lance, au détriment de son engagement avec l'AIA, dans des projets expansionnistes en Afrique sous pavillon national. Il est difficile de saisir dans quelle mesure cette proposition, s'inspirant de la démarche léopoldienne, dépasse la dimension économique (ouverture de nouveaux débouchés) pour rejoindre le domaine politique (appropriation territoriale directe), d'autant plus que la fondation de colonies, comme le rapporte en 1887 un banquier (et philanthrope) genevois inscrit à la SGG,³⁴ est un sujet très débattu au sein des cercles dirigeants helvétiques.

Quoi qu'il en soit, l'idée du cartographe bernois ne convainc pas la majorité des membres présents, ni ceux du bureau, qui, rejoignant Mousson, fondent leur position sur les trois points suivants: premièrement, le CNS n'est pas indépendant, mais dépend directement de l'AIA; ensuite, la Suisse ne fournira probablement pas une

31 Rapport de Gustave Moynier au CNS, 31.07.1877, in: *Le Globe* 16 (1877), bulletin, p. 204.

32 Statut CNS, 15.11.1877, in: *ibid.*, p. 250.

33 PV assemblée CNS, 15.11.1877, in: CNS, Documents, p. 169.

34 Voir le traité que Frank Lombard présente à la SGG en 1887, contenant un état de la question et une prise de position en faveur d'un colonialisme informel basé sur l'expansion commerciale. Cf. PV assemblée SGG, 29.04.1887, in: *Le Globe* 26 (1887), pp. 163–164; Frank Lombard, *Des moyens de développement du commerce extérieur de la Suisse*, Genève 1887.

contribution économique importante à Bruxelles par rapport aux autres pays impliqués dans ce projet, raison pour laquelle il faut éviter de la réduire ultérieurement; enfin,

une entreprise particulière de la Suisse [...] n'aurait pas grande chance de réussite, ne pouvant se faire dans les conditions favorables que présente l'*Association internationale*, et avoir les résultats que celle-ci obtiendra avec les moyens et ressources dont elle disposera et dispose même déjà actuellement. Au contraire, la Suisse [...] trouvera, au point de vue du commerce national avec les contrées qui vont être explorées, des avantages réels à se joindre complètement à une entreprise internationale, et aura sa part d'action dans celle-ci.³⁵

Si le CNS adopte à la majorité des voix l'article statuaire en question tel quel, et verse par conséquent l'intégralité de ses fonds à Bruxelles (soit 5000 francs suisses en octobre 1878 et 3000 en janvier 1881),³⁶ le bras de fer entre les factions adverses continue pendant plusieurs mois.³⁷ Face à la fermeté du bureau directeur du CNS, qui suit inflexiblement sa stratégie, les milieux industriels alémaniques favorables à la création d'un fonds spécifiquement suisse pour l'ouverture d'un marché en Afrique centrale décident de coordonner leurs efforts en fondant à Saint-Gall une société de géographie commerciale qui les englobe. L'*Ostschweizerische geographisch-commercielle Gesellschaft* (OGCG) est ainsi créée en janvier 1878. Subventionnée par nombre d'associations privées et publiques comme par les gouvernements cantonaux de Saint-Gall, de Thurgovie et d'Appenzell, l'OGCG se lance – dès ses débuts – dans plusieurs projets d'expansion commerciale en Afrique, à l'image de la *Schweizerische Import Geschäft*, mise sur pied par l'entreprise saint-galloise *Hoffmann & Walser* au Cap, ou de la *Compagnie suisse africaine*, fondée par le négociant neuchâtelois Paul Perrin au Transvaal, dont le capital-actions se monte respectivement à 100 000 et 500 000 francs.³⁸

La philanthropie coloniale pratiquée en Suisse par le CNS est donc liée à des enjeux économiques, soit à la possibilité de développer des nouveaux réseaux d'affaires en lien avec la colonisation du Congo. Pour le patronat du commerce et de l'industrie, le but semble être l'ouverture d'un débouché direct pour l'écoulement de ses marchandises en Afrique centrale, alors qu'une autre partie de la bourgeoisie helvétique, celle liée aux grands pôles bancaires (Zurich, Bâle et Genève), se

35 PV assemblée CNS, 15.11.1877, in: CNS, Documents, p. 169.

36 Lettre de Jules Greindl à Henry Bouthillier de Beaumont, 21.10.1878, in: CNS, Documents, p. 193; lettre de Maximilien Strauch à Henry Bouthillier de Beaumont, sans date, in: CNS, Quatrième assemblée générale, Genève 1881, p. 40.

37 Les fonds de la SGG conservent une riche correspondance à ce propos. Cf. BGE, Ms. fr. 8004/5 et 8005/1.

38 Gustav Rüetschi, Zur 50-jährigen Jubiläumsfeier der Ostschweizerischen geographisch-commercielle Gesellschaft in St. Gallen, in: Mitteilungen der Ostschweizerischen geographisch-commerciellen Gesellschaft (1928), pp. 18–24.

montre plutôt intéressée à intensifier ses relations personnelles et financières avec le roi des Belges – j’y reviendrai. Concernant le désaccord interne au CNS, on peut remarquer que celui-ci porte plus sur la forme que sur le fond. En effet, l’idée de rentabiliser un projet censé être philanthropique apparaît comme évident. En revanche, la question de savoir quelle stratégie adopter pour atteindre ce but (variant selon les intérêts en jeu) fait débat. Quoi qu’il en soit, personne, au sein du CNS, ne voit de contradiction majeure entre philanthropie et recherche du profit. Même le professeur Albert Mousson, l’un des Confédérés les plus fidèles à la cause philanthropique de l’AIA, souligne que «l’importance de l’entreprise de Bruxelles consiste à tracer des voies de communication et à fonder des points d’appui dont profiteront largement et le commerce et la mission».³⁹

De Genève à Bruxelles. L’intensification des relations suisses avec Léopold II (années 1880–1890)

Gustave Moynier joue un rôle important dans l’adhésion de la SGG à l’AIA par l’entremise du CNS.⁴⁰ Juriste et philanthrope de réputation internationale, membre de plusieurs associations évangéliques, philanthropiques et savantes (y compris de la SGG, dont il intègre le bureau dès 1859), cofondateur de la *Croix-Rouge* et de l’*Institut du droit international* à Genève, Moynier se distingue, tout au long de sa carrière, par son engagement antiesclavagiste et par sa grande passion pour les questions africaines. Son admiration sincère à l’égard de Léopold II le pousse à soutenir constamment ce dernier.⁴¹

A la suite de la proposition de son collègue bâlois Hermann Christ-Socin, lui aussi juriste et philanthrope, Moynier suggère au bureau de la SGG de soumettre au CNS la nomination d’une commission internationale ayant pour but d’élaborer une réglementation applicable au fleuve Congo afin que celui-ci soit accessible à toutes les puissances commerciales européennes. Le but est donc de valider juridiquement – selon les critères du droit international européen – la liberté de navigation et de commerce sur ce fleuve. «C’est surtout par des initiatives de ce genre que notre petit pays peut apporter sa pierre à l’édifice africain»,⁴² affirme Moynier dans une lettre adressée à Beaumont en janvier 1878.

Or, la proposition du philanthrope genevois, adoptée par le CNS en février 1878,⁴³ ne connaît pas de suite jusqu’en 1883. Durant cette année, caractérisée par

39 BGE, Ms. fr. 8004/5, Lettre d’Albert Mousson à Henry Bouthillier de Beaumont, 30.11.1877.

40 BGE, Ms. fr. 7995/15, Procès-verbal (PV) bureau SGG, 14.12.1876.

41 Sur cet acteur, cf. François Bugnion, *Gustave Moynier*, Genève 2010.

42 BGE, Ms. fr. 8005/1, Lettre de Gustave Moynier à Henry Bouthillier de Beaumont, 22.01.1878.

43 PV assemblée CNS, 09.02.1878, in: CNS, Documents, p. 187.

la croissance des rivalités européennes au sujet du bassin fluvial centrafricain, Moynier prépare une série de conventions immédiatement applicables pour que «l'on fasse pour le Congo quelque chose d'analogue à ce que le Traité de Paris, du 30 mars 1856, a fait pour le Danube. Cet acte international statue, en effet, que, sauf les règlements de police, aucun obstacle ne sera mis à la navigation (art. 15) et que les pavillons de toutes les nations seront traités sur le pied d'une parfaite égalité (art. 16)». ⁴⁴ Selon le Genevois, en garantissant «la liberté pour tout le monde de naviguer» et «d'y trafiquer pacifiquement», le Congo ne deviendrait pas «l'objet d'un monopole» et «les intérêts de la production européenne, du commerce, de la colonisation, du progrès en un mot, seraient admirablement servis». ⁴⁵

Adoptées par l'*Institut du droit international* en septembre 1883, les conventions rédigées par Moynier sont transmises «aux diverses puissances [européennes]» afin qu'elles «s'entendent sur des mesures propres à prévenir les conflits entre nations civilisées en Afrique équatoriale». ⁴⁶ Cette initiative n'est pas sans conséquence, puisque le chancelier de l'empire allemand, Otto von Bismarck, reprend l'ébauche réglementaire de Moynier dans le cadre de l'organisation de la Conférence de Berlin de 1884–1885. ⁴⁷ Comme l'affirme le secrétaire de la SGG à l'aube du meeting berlinois, «la Suisse, n'étant pas une puissance maritime, n'est pas représentée à cette grande assemblée», mais «c'est à un Suisse, Genevois», soit Moynier, «que revient l'honneur d'avoir déposé [...] le germe de l'arbre dont la Conférence de Berlin assurera la croissance». ⁴⁸ Au-delà de cet événement, marquant, comme déjà évoqué, la naissance de l'EIC, le philanthrope genevois continue à s'engager personnellement en faveur du monarque belge: en 1887, par exemple, il en fait l'apologie devant l'*Académie des sciences morales et politiques* de Paris en prêchant la légalité de ses différentes démarches coloniales. ⁴⁹

Peut-être en raison de son infatigable engagement juridique, à côté duquel il ne faut pas oublier son œuvre de propagande coloniale, ⁵⁰ Moynier est nommé, en mai 1890, consul général de l'EIC en Suisse. Cette nomination arrive six mois après la

44 Gustave Moynier, *La question du Congo devant l'Institut de droit international*, Genève 1883, p. 10.

45 *Ibid.*

46 *Ibid.*, p. 27.

47 Wesseling, *Le partage*, p. 158.

48 PV assemblée SGG, 14.11.1884, in: *Le Globe* 24 (1888), pp. 5–6.

49 Gustave Moynier, *La fondation de l'Etat Indépendant du Congo au point de vue juridique*, in: Charles Vergé, Jules Simon (éds), *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, Institut de France, Paris 1887, pp. 460–498.

50 Je me réfère à la célèbre revue coloniale *L'Afrique explorée et civilisée*, paraissant tous les mois entre 1879 et 1894 à Genève, Paris et Bruxelles, dans le but de propager en Europe le projet léopoldien au Congo tout en suivant son évolution. A remarquer que l'idée originelle de Moynier était de publier cette revue «sous l'égide de la Société de géographie de Genève et du Comité national suisse», mais, finalement, elle sera indépendante. Cf. BGE, Ms. fr. 7995/15, PV bureau SGG, 08.03.1879.

signature de l'accord commercial helvético-congolais⁵¹ – fruit d'un autre juriste helvétique, Alphonse Rivier, aussi au service du roi des Belges – et durant le conflit diplomatique arbitré par la Confédération opposant les administrations coloniales léopoldienne et portugaise.⁵² Il s'agit également d'une période cruciale pour l'histoire de l'EIC. Durant la conférence antiesclavagiste de Bruxelles de 1889–1890, en effet, Léopold II pose la première pierre de son futur monopole centrafricain. Il instaure alors un régime douanier au Congo, suivi, en 1891, d'un décret conférant à l'Etat – c'est-à-dire au roi lui-même – les terres dites vacantes, soit à peu près tout le territoire, où le monarque belge, autorisant le travail forcé des autochtones, implantera une série de compagnies privées pour l'exploitation de l'ivoire et du caoutchouc.⁵³ Dans le cadre de ces transformations politico-économiques, la nomination de Moynier au rang de consul général de l'EIC à Genève est doublement avantageuse pour Léopold II: d'un côté, il peut renforcer, aux yeux de la diplomatie internationale, son image de roi ouvert et généreux (à ce propos, il ne faut pas sous-estimer la renommée dont jouit le philanthrope genevois); de l'autre, il accède à travers Moynier au réseau bancaire suisse, qui, entre 1888 et 1901, émet au moins quatre emprunts pour le compte privé de Léopold II.⁵⁴

Moynier conserve sa charge de consul général de l'EIC jusqu'en 1904, année où – invoquant des raisons de santé, alors que les scandales du régime léopoldien au Congo sont désormais de notoriété publique⁵⁵ – il démissionne du consulat. Il accepte cependant de rester consul honoraire, peut-être à cause de son fils Adolphe, qui, à cette époque, est consul de Belgique à Genève.⁵⁶ Quant aux excès du régime léopoldien, Moynier, contrairement à quelques collègues helvétiques s'étant publiquement désolidarisés du roi des Belges après l'avoir longuement soutenu, garde le silence jusqu'à la fin de ses jours.⁵⁷

La Suisse et l'héritage léopoldien à l'époque de l'EIC (1885–1908)

A propos des abus commis au Congo par l'administration coloniale de Léopold II, les sociétés suisses de géographie, de manière analogue à Moynier, évitent toute forme de polémique. Dans leurs monographies officielles, au contraire, celles-ci se

51 Berguer, *Les relations*, pp. 4–8.

52 *Ibid.*, pp. 9–13.

53 Hochschild, *Les fantômes*, pp. 159–163 et 200–203.

54 Lyonel Kauffman, *Belgique*, in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)* 2 (2003), p. 121.

55 Hochschild, *Les fantômes*, pp. 307–371.

56 Rossinelli, *La Société*, p. 95.

57 Christ-Socin, par exemple, cofonde en 1908 la Ligue suisse pour la défense des indigènes au Congo et participe à la publication d'un traité dénonçant les crimes de Léopold II en Afrique centrale, cela après avoir appuyé – trente ans auparavant – les visées coloniales du roi des Belges. Cf. René Claparède, Hermann Christ-Socin, *L'évolution d'un Etat philanthropique*, Genève 1909.

souviennent avec une certaine fierté d'avoir participé, de près ou de loin, aux activités nationales liées à l'AIA. La SGG, par exemple, rappelle en 1908 avoir «grandement contribué à la création du *Comité national suisse*» pour soutenir «l'œuvre de conquête scientifique et civilisatrice due à l'initiative de S. M. le roi des Belges». ⁵⁸ Le même type d'appréciation se retrouve aussi à Berne, où la GGB – à la fin du XIX^e siècle – met en évidence le fait d'avoir brillamment organisé le premier congrès africaniste du CNS. ⁵⁹ A Saint-Gall, le souvenir de l'AIA est encore palpable après un demi-siècle. En effet, à l'occasion du cinquantenaire de l'OGCG, on rappelle que c'est grâce à cette organisation philanthropique internationale qu'en 1878 une société saint-galloise de commerçants et de géographes a pu se mettre en place. ⁶⁰

En plus des discours édifiants de ses collègues, la SGG se démarque encore une fois par son soutien accru en faveur de l'entreprise de Leopold II. Après la fondation officielle, en 1885, de l'EIC, le cercle géographique genevois accueille en son sein plusieurs Confédérés travaillant – ou ayant travaillé – dans l'administration coloniale léopoldienne. ⁶¹ En 1894, par exemple, la parole est laissée au médecin Paul Vourlod, qui décrit les «nègres du Congo» comme des «trafiquants adroits et rusés», mais aussi «paresseux, superstitieux, croyant aux maléfices et se livrant entièrement à des féticheurs cupides et capables de toutes les cruautés». ⁶² L'administrateur helvétique Ernest Victor-Thévoz, de son côté, en 1906 fait l'éloge de la gestion coloniale léopoldienne ⁶³ tout en soutenant n'avoir vu «aucun de ces actes d'atrocité que certains journaux ont mentionnés». ⁶⁴ Trois ans plus tard, Arthur de Claparède, vice-président de la SGG, en faisant le compte rendu d'une apologie suisse parue au sujet de l'EIC, ⁶⁵ affirme que Léopold II n'est qu'«un roi qui a doté son pays d'un splendide empire colonial». ⁶⁶

Comme on peut le voir, les sociétés suisses de géographie – et la SGG en particulier – défendent activement la cause léopoldienne jusqu'au bout, sans qu'aucune critique à l'égard du monarque belge ne soit publiée dans leurs bulletins. De la même manière, les autorités fédérales se tiennent à l'écart de la question congolaise: aucune prise de position officielle n'émane de Berne. ⁶⁷ Le maintien des bonnes relations

58 Arthur de Claparède, Coup d'œil sur la Société de géographie de Genève depuis sa fondation en 1858, Genève 1908, p. 40.

59 Johann Heinrich Graf, Die Geographische Gesellschaft in Bern. 1873–1898, in: Jahresbericht 16 (1897), p. 9.

60 Ernest Schmidt, Die Ostschweizerische Geographisch-Commercielle Gesellschaft in St. Gallen 1878–1928, in: Mitteilungen (1930), pp. 5–6.

61 Rossinelli, La Société, pp. 95–98.

62 PV assemblée SGG, 12.01.1894, in: Le Globe 33 (1894), bulletin, p. 44.

63 PV assemblée SGG, 18.05.1906, in: Le Globe 45 (1906), bulletin, pp. 117–119.

64 *Ibid.*, p. 111.

65 Erwin Federspiel, Wie es im Congostaat zugeht, Zürich 1909.

66 Arthur de Claparède, Wie es im Congostaat zugeht [compte rendu], in: Le Globe 48 (1909), bulletin, p. 95.

67 Berguer, Les relations, p. 68.

avec la Belgique et la perspective de pouvoir s'insérer économiquement dans le nouveau *Congo belge* (remplaçant, en 1908, l'EIC) jouent peut-être un rôle important – et non sans résultats⁶⁸ – pour expliquer cette attitude.

Après avoir soutenu économiquement l'AIA en 1878 et en 1881, quelques milliers de francs restent dans les mains des sociétés suisses de géographie. Le montant en question, déposé sur un compte commun dénommé «fonds africain», appartenait au CNS avant que celui-ci ne se dissolve en 1885 conjointement à la disparition de l'AIA et à la création de l'EIC.⁶⁹ Or, pendant plus de vingt ans, les associations géographiques du pays se disputent quant à l'emploi du «fonds africain». ⁷⁰ Fin 1905, Walter Volz, ancien géologue de la *Royal Dutch Petroleum Company* à Sumatra et membre de la GGB, demande de pouvoir l'utiliser afin d'entreprendre un voyage d'exploration au Libéria: presque tout l'argent, soit 6000 francs de l'époque, est alors mis à sa disposition.⁷¹

Se réjouissant de la décision unanime des associations géographiques helvétiques d'effectuer cet investissement, la SGG rappelle que ce «petit capital avait été formé pour la quasi-totalité par les versements des souscripteurs genevois» afin de s'associer à «l'œuvre de conquête pour la science et pour la civilisation due – on l'oublie un peu trop aujourd'hui – à la noble et généreuse initiative du roi des Belges». ⁷² Encore une fois, donc, la dimension prétendument philanthropique de Léopold II est mise en avant, tout comme la centralité de Genève – bastion de la philanthropie internationale⁷³ –, dans la sauvegarde du «fonds africain» pour une entreprise (suisse) aux buts similaires.⁷⁴

Le projet de Volz, en effet, se rapproche de la doctrine coloniale léopoldienne: à travers l'exploration géographique des terres du Libéria méconnues en Europe, la «barbarie» de cette colonie indépendante d'esclaves émancipés serait susceptible d'être éradiquée, notamment grâce à l'apport commercial – et donc «civilisateur» – de l'Occident. Mais l'aventure de l'explorateur bernois se termine tôt, avec sa mort, en 1907, dans un affrontement franco-libérien.⁷⁵

68 Lyonel Kaufmann, Guillaume Tell au Congo. L'expansion Suisse au Congo belge (1930–1960), in: *Les Annuelles* 5 (1994), pp. 43–94.

69 PV assemblée SGG, 11.11.1910, in: *Le Globe* 50 (1911), bulletin, pp. 20–21.

70 Pour un historique de la querelle, cf. PV assemblée SGG, 11.11.1910, in: *Le Globe* 50 (1911), bulletin, pp. 20–21.

71 Hermann Walser, Präsidialbericht über das Vereinsjahr 1905; 1906, in: *Jahresbericht* 20 (1905–1906), pp. V; X.

72 PV assemblée SGG, 09.11.1906, in: *Le Globe* 46 (1907), p. 22.

73 Olivier Perroux, Histoire de Genève. De la création du canton en 1814 à nos jours, Neuchâtel 2014, pp. 97–105.

74 PV assemblée SGG, 09.11.1906, in: *Le Globe* 46 (1907), pp. 21–24.

75 Peter Müller-Griehaber, Walter Volz, in: *DHS* 13 (2014), p. 246.

Conclusions

L'analyse du rôle joué par les sociétés suisses de géographie dans le projet colonial léopoldien, commencé avec la création de l'AIA et débouchant sur la fondation de l'EIC, montre à quel point l'adhésion helvétique à la cause humanitaire de la lutte antiesclavagiste en Afrique s'imprègne de considérations à la fois lucratives et expansionnistes. Y voir une contradiction, ou bien une hypocrisie, serait inapproprié. En effet, comme déjà évoqué, la philanthropie coloniale telle que pratiquée en Europe au XIX^e siècle s'alimente d'un discours «civilisateur» et d'une pratique «conquérante» qui vont de pair. Il s'agit de deux éléments complémentaires – et non contradictoires – s'intégrant dans un cadre de pensée impérialiste qui ne vise pas uniquement à remplacer l'esclavagisme par le capitalisme, mais aussi à modeler le monde selon les valeurs bourgeoises et chrétiennes de l'Occident.

La Suisse, dans ce contexte, ne fait pas exception. Les sociétés de géographie du pays promeuvent un discours en faveur de Léopold II qui n'a rien de particulièrement original ou de nouveau par rapport aux proclamations des nombreuses associations missionnaires et antiesclavagistes d'Europe, où christianisme et commerce sont généralement indiqués comme les moteurs de l'abolition de l'esclavage en Afrique. Dans le cas des associations géographiques, il y a également un fort intérêt pour l'exploration du Congo, celle-ci étant vue, entre autres, comme un acte de philanthropie scientifique: remplir le dernier «blanc» de la carte africaine signifie bel et bien contribuer à l'avancement de la science. Une science se voulant au service de l'humanité, mais suivant les ambitions de l'homme occidental.⁷⁶ C'est précisément dans le développement scientifique de la géographie – passant, avant tout, par l'exploration du monde – que réside l'un des chevaux de bataille de la doctrine coloniale léopoldienne, tout comme l'une des principales raisons de l'appui des associations géographiques helvétiques à l'AIA.

En fondant le CNS en tant que section suisse de l'AIA, la SGG arrive à rassembler différents acteurs présentant une variété de profils professionnels tout à fait remarquable, mais unis par la commune appartenance à une couche privilégiée de la population (c'est-à-dire disposant d'un certain poids économique, politique et culturel ainsi que d'importants liens au sein du pouvoir public). Un autre trait d'union est représenté par leur vision du monde inégalitaire, issue des valeurs aristocratique-bourgeoises dont ils sont les représentants, qui consiste à diviser les hommes selon un classement social et une prétendue hiérarchie humaine. Soucieux d'acquérir un certain capital symbolique – national et international – à travers les

76 Pour un approfondissement sur l'histoire de la discipline géographique en Europe, cf. Laura Péaud, *La géographie, émergence d'un champ scientifique. France, Prusse et Grande-Bretagne (1780–1860)*, Lyon 2016.

activités philanthropiques, ces acteurs ne sont pas indifférents à l'existence, dans certaines parties du monde, de pratiques inhumaines telles que l'esclavagisme. Ils ne sont pas non plus indifférents aux perspectives que l'Afrique, en pleine phase de colonisation, semble présenter à l'Europe. Ils s'engagent alors dans l'entreprise léopoldienne en nourrissant l'espoir de développer leurs différents intérêts au Congo ou, en tous cas, de renforcer leurs relations avec le roi des Belges, tout en participant à une œuvre prétendument humanitaire.

L'impérialisme européen du XIX^e siècle s'imprègne d'intérêts économiques et politiques, mais aussi de visions religieuses, culturelles et scientifiques, sans que ces éléments se contredisent forcément. Tout au contraire, ils donnent lieu, en Europe, à un imaginaire qui, au nom de la lutte antiesclavagiste et de la «civilisation», légitime l'expansion des empires. Dans ce cadre, la participation consciente et volontaire des sociétés suisses de géographie à l'AIA par l'entremise du CNS reflète assez clairement cet impérialisme, auquel la bourgeoisie helvétique n'est pas étrangère.⁷⁷

77 Pour un état de la question sur le caractère impérialiste de la bourgeoisie helvétique, cf. Thomas David, Bouda Etemad, Un impérialisme suisse?, in: *Traverse* 4/2 (1998), pp. 7–16.